



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION de la COORDINATION
des POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL

BUREAU DES PROCEDURES PUBLIQUES

Commission de suivi de site SOLVALOR

Compte-rendu réunion du 12 décembre 2019

Mme Sandrine FLEURY, cheffe de bureau des procédures publiques au sein de la DCPAT ouvre la séance et excuse le secrétaire général retenu par d'autres obligations. Elle précise que M. Bernard COUSIN (directeur de la DCPAT) rejoindra ultérieurement la réunion.

Les points suivants sont abordés en fonction de l'ordre du jour.

1) Approbation du compte-rendu de la CSS du 13 décembre 2018

Aucune observation ni question sur le compte-rendu qui est adopté.

2) Présentation DREAL (actualités réglementaires, inspections)

La DREAL présente les actualités réglementaires et les actions de la DREAL depuis la dernière réunion du 13 décembre 2018.

La présentation n'appelle pas d'observations.

3) Présentation SOLVALOR du bilan d'activité 2018 et des suivis environnementaux

En réponse à **M. Ronan FAYOLLE**, représentant de l'association amfrevillaise pour la défense de l'environnement et la sécurité routière (**AADESR**), il est indiqué que toutes les terres du grand Paris reçues sur le site ont été traitées sur site et le produit final (inerte) est parti pour être réutilisé par des chantiers du BTP.

M. Christophe HUART (DREAL) complète en indiquant que d'autres terres du grand Paris (inertes ou inertes avec dérogation « 3+ ») sont valorisées sur d'autres sites de Seine maritime, en remblaiement de carrière.

M. Matthieu BLONDEAU (agence de l'eau) demande s'il y a des inversions de sens d'écoulement de la nappe phréatique.

M. BELLEC (IDRA Environnement) indique qu'il existe de légères variations ponctuelles lors de phénomènes importants de crue ou de sécheresse.

SOLVALOR souligne qu'il n'y a pas de tendance marquée d'évolution des concentrations de polluants dans les eaux souterraines.

M. BLONDEAU L'agence de l'eau suggère d'avoir les mêmes ordres de grandeur en coordonnées (pour chacun des piézomètres) pour une meilleure lecture et comparaison des différents graphes présentés.

M. FAYOLLE indique avoir déjà vu des nuages de poussières sur le site lors des journées avec beaucoup de vent.

SOLVALOR indique que les émissions de poussières sont essentiellement liées à la circulation des engins sur le site.

M. BELLEC indique que les mesures de retombées de poussières sont effectuées sur une période d'1 mois, et que de ce fait il est possible qu'une pointe ponctuelle ne soit pas mise en évidence par les mesures. Les mesures ont été faites en période hivernale en 2019 et 2018 alors qu'en 2017 elles avaient été faites en période estivale.

La mesure étant en cours pour 2019, il est convenu que les mesures 2020 soient faites en période estivale.

Au sujet des nuisances sonores, **M. FAYOLLE** demande que le nettoyage des godets soit fait de manière plus silencieuse tôt le matin.

M. BELLEC indique que les niveaux sonores de la future centrale à béton seront étudiés dans le porter à connaissance à venir.

En réponse à M. FAYOLLE, **SOLVALOR** indique que la centrale fabriquera 10. 000 légoblocs d'1 m³ par an et que les approvisionnements / expéditions seront effectués via la voie d'accès aux casses auto SEDAP et SEA 76 (à droite de l'extension projetée).

Il est confirmé que le plan de circulation sera modifié (dans le cadre du porter à connaissance).

M. BLONDEAU demande si la parcelle vouée à l'extension du site sera imperméabilisée.

M. BELLEC confirme que les terrains de l'extension seront imperméabilisés comme demandé par l'inspection et que des installations seront mises en place pour permettre le traitement des eaux.

Les eaux seront a priori récupérées pour fabriquer du béton. Un bassin sera également créé au point bas (près de l'entrée principale) pour récupérer les eaux de ruissellement et leur gestion.

En réponse à M. Huart, il est indiqué que l'activité de biocentre consistera en quelques andains de 3 mètres de haut environ, qui seront installés à l'endroit où sont actuellement les terres du GPMR, une fois celles-ci évacuées.

M. Thierry DA SILVA (GPMR) indique que les matériaux seraient utilisables en technique routière. Cette activité sera de l'ordre de 1000 tonnes par mois, et ne visera que des terres faiblement concentrées en hydrocarbures, vu qu'il ne s'agira que d'un pré-traitement avant l'opération de lavage qui constitue le coeur de métier de Solvalor.

M. Bernard COUSIN (Directeur DCPAT) excuse l'absence du maire d'Amfreville-la-Mivoie et donne lecture d'un courriel adressé par le maire sur les nuisances générées par SOLVALOR (dépassement horaires d'activités, nuisances sonores et propreté du site).

Sur le point de la propreté du site, il est envisagé de dévier la circulation des camions sur la rue qui desservait les casses auto SEDAP et SEA 76 dans le courant d'année 2020 (avec installation d'un laveur de roues).

SOLVALOR souligne que la gestion des eaux est un sujet compliqué.

M. Benoît VARIN (commune de Sotteville-les-Rouen) souligne que ce point avait déjà été abordé l'année précédente et que rien ne semble à ce jour avoir été entrepris.

L'ordre du jour ayant été examiné, **M. Bernard COUSIN** remercie les membres et indique que la prochaine réunion annuelle SOLVALOR est prévue le jeudi 17 décembre 2020.

La séance est levée à 11 heures.

~~~~~

Le président,



**Bernard COUSIN**

Le secrétaire,



**Christophe HUART**

